

06/10/2010 – Actualité : Une cellule alcool s'ouvre au CMB

Le CMB se dote d'une cellule « alcool» constituée d'un médecin alcoologue, d'une psychologue du travail et d'une assistante sociale. Elle est à la fois au service des salariés et des employeurs.

Orienter et accompagner les salariés confrontés à un problème d'alcool au travail

Les salariés qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement et en **toute confidentialité** le médecin alcoologue du CMB.

La cellule a pour objectif d' :

- établir un diagnostic de la situation du salarié
- orienter le salarié vers une structure adaptée
- accompagner le salarié tout au long du processus

Comment évaluer sa consommation d'alcool ?

- Répondez au test alcoomètre du site Alcool Info service :
http://www.alcoolinfoservice.fr/alcoometre/evaluer/etape_1.php

Informez et accompagnez les employeurs dans la prévention des risques liés à l'alcool

Les employeurs peuvent également faire appel à la cellule alcool pour :

- S'informer sur la réglementation et leur responsabilité
- Solliciter une sensibilisation en entreprise
- Être accompagné dans la mise en œuvre d'actions de prévention

Comment solliciter la Cellule alcool ?

Que vous soyez employeur ou salarié, il est nécessaire de prendre contact avec votre médecin du travail pour solliciter l'intervention de la Cellule alcool.